



Brignoles, le 22 Février 2011

Monsieur le Conseiller Municipal
Délégué aux Travaux, Transports et
Risques Majeurs
Vice-président de la Communauté de
Communes du Comté de Provence

à

TOUT CANDIDAT

N/Réf : JB/AJ/PhD/CDN

Affaire suivie par : Philippe DUPONT / Audrey JOINTER

☎ 04.94.86.22.47

☒ 04.94.59.22.19

Objet : MAPA articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics – Consultation pour des travaux de réfection des quatre cours de tennis du Tennis Club de Brignoles

Monsieur le Directeur,

La ville de Brignoles souhaite procéder à la réfection de ses cours de tennis suivant le dossier ci-joint.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement - document(s) joint(s) à compléter, dater et signer ;
- Un cahier des clauses administratives particulières – document joint, à dater, signer et à accepter sans modifications.
- Un cahier des clauses techniques particulières – document joint, à dater, signer et à accepter sans modifications.
- Le devis détaillé des travaux
- Le mémoire technique comprenant :
 - Une note méthodologique précisant les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des travaux

Je vous demanderais de bien vouloir me faire parvenir l'offre de votre entreprise accompagnée des pièces suivantes :

- La lettre de candidature (Modèle DC1) établie sur papier à en-tête de l'entreprise ou sur l'imprimé DC1 joint au dossier de la consultation;
- Une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics, dûment datée et signée (ou imprimé DC2 « Déclaration du candidat »)
- Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :
 - Liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les travaux ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique. Les références présentées doivent porter sur des travaux et prestations similaires à l'objet du marché.



- Description des moyens humains et matériels dont dispose l'entreprise pour faire face à la bonne exécution des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, s'ils sont pressentis au terme de la procédure, ils devront, pour être retenus, fournir obligatoirement, dans le délai de 6 jours à compter de la notification de sa désignation par la personne publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (article D 8222-5-1°-a du code du travail).
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D 8222-5-1°-b du code du travail).
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

Votre offre ainsi que les pièces administratives susvisées devront me parvenir **pour le Mardi 22 Mars 2011 à 16h00 heures dernier délai** sous pli cacheté mentionnant « Consultation pour les Travaux de réfection des quatre cours de tennis du Tennis Club de Brignoles- NE PAS OUVRIR », à l'adresse suivante :

Mairie de Brignoles – Hôtel de Ville
Direction des Services Techniques et Urbanisme – SAO
BP 307 – 83177 BRIGNOLES CEDEX
Téléphone : 04.94.86.22.47/ Télécopie : 04.94.59.22.19

Les plis seront soit adressés en recommandé avec accusé de réception, soit déposés au service cité ci-dessus contre récépissé, soit transmis par courrier électronique : dstu@brignoles.fr

J'attire votre attention sur les critères d'attribution du marché suivants :

- Prix des travaux apprécié au regard du montant du devis détaillé : 60%
- Valeur technique appréciée au regard des éléments contenus dans le mémoire technique : 30%
- Délai d'exécution des travaux, jugé au regard du délai indiqué par le candidat à l'article 3 de l'acte d'engagement: 10%

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

- PJ : - CCAP
- CCTP
- AE
- DC1
- DC2



Jean BROQUIER